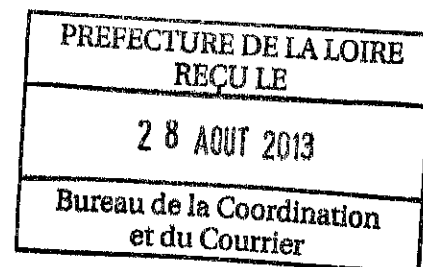


Scot Sud Loire

SYNDICAT MIXTE DU SCOT DU SUD LOIRE
Siège : 46, rue de la télématique
BP 811
42952 Saint-Étienne Cedex 9



Arrêté n° 2013/01 en date du 26 août 2013 prescrivant l'enquête publique sur le projet de schéma de cohérence territoriale SCOT du Sud Loire.

Objet : Ouverture de l'enquête publique concernant le Schéma de Cohérence Territoriale du Sud Loire.

Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L. 122-10 et R. 122-10,
Vu la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 modifiée portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'Administration et le public et diverses dispositions d'ordre administratif, social et fiscal,
Vu le Code de l'environnement, et notamment les articles L. 123-1 à L. 123-19 et R. 123-1 à R. 123-27,
Vu l'arrêté préfectoral n° 342 en date du 15 Juillet 2002 portant délimitation du périmètre du schéma de cohérence territoriale,
Vu l'arrêté préfectoral n° 279 en date du 19 mai 2004 portant création du syndicat mixte du Schéma de Cohérence territoriale du Sud Loire,
Vu la délibération en date du 19 juillet 2012 du Comité syndical du syndicat mixte Sud Loire ayant décidé d'engager la procédure d'élaboration du schéma de cohérence territoriale, et ayant fixé les modalités de la concertation,
Vu la délibération en date du 6 juin 2013 du Comité syndical du syndicat mixte Sud Loire ayant arrêté le projet de schéma de cohérence territoriale,
Vu la décision en date du 9 juillet 2013 de M. le Président du tribunal administratif de Lyon ayant désigné en qualité de commissaires enquêteurs, Monsieur Jacques BUISSON en tant que Président de la commission, Madame Françoise CHARDIGNY et Monsieur Jean-Luc FRAISSE en tant que membres titulaires de la commission, et Monsieur Pierre-Henry PIQUET, en tant que membre suppléant de la commission.
Vu les pièces du dossier soumis à enquête publique.

Préambule :

La présente enquête publique porte sur le projet de Schéma de Cohérence Territoriale du Sud-Loire, qui couvre un territoire de 117 communes (4 EPCI et une commune). Il s'agit d'un document de planification stratégique visant à fixer un certain nombre d'orientations fortes, notamment en terme de maîtrise de la consommation de l'espace (limitation de l'étalement urbain), de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers et des paysages, d'identification et de préservation des corridors écologiques et aquatiques, d'accompagnement et de maîtrise du développement commercial, etc...

Le projet complet du SCOT comprend un rapport de présentation, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) ainsi que le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO).

A l'issue de la procédure, le Comité Syndical du Syndicat Mixte pourra procéder à une mise au point du dossier soumis à enquête publique, en vue de son approbation.

Scot Sud Loire

Article 1^{er}. Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de Schéma de Cohérence Territoriale du Sud Loire arrêté pour une durée de 32 jours, à compter du vendredi 27 septembre 2013 et ce, jusqu'au lundi 28 octobre 2013 inclus.

Article 2. La commission d'enquête publique désignée par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de LYON est composée comme suit :

Président de la commission : Monsieur Jacques BUISSON, responsable des services techniques municipaux de la commune de Grigny en retraite

Membres titulaires de la commission : Madame Françoise CHARDIGNY, ingénieur écologue et Monsieur Jean-Luc FRAISSE, directeur d'école d'architecture en retraite

Membre suppléant de la commission : Monsieur Pierre-Henry PIQUET, conseil aux entreprises et collectivités locales en environnement

En cas d'empêchement de Monsieur Jacques BUISSON, la présidence de la commission sera assurée par Madame Françoise CHARDIGNY, membre titulaire de la commission.

Article 3. Le Syndicat Mixte du SCOT Sud Loire est l'autorité compétente pour adopter le schéma de Cohérence Territoriale Sud Loire. Aussi, toute information concernant ce projet pourra être demandée auprès dudit Syndicat mixte (46, rue de la télématique BP 811, 42952 Saint-Étienne Cedex 9) :

- par courrier postal adressé au syndicat mixte du Scot Sud Loire (voir adresse mentionnée ci avant),
- par télécopie au : 04 77 74 96 21
- par courrier électronique, à l'adresse : accueil@scot-sudloire.fr
- par téléphone au 04-77-92-15-78.

Article 4. Le siège du syndicat mixte du Scot Sud Loire est déclaré siège de l'enquête publique

Article 5. Le dossier de projet de schéma de cohérence territoriale et les pièces qui l'accompagnent ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur seront déposés à :

- Syndicat mixte du Scot sud Loire, 46 rue de la télématique, BP 811 42952 Saint Etienne cedex 9 ; **Lundi-vendredi : 9h00-12h30 ; 14h00-17h30**
- Communauté d'agglomération Saint Etienne Métropole, 2 avenue Grüner, CS 80257, 42006 Saint-Etienne Cedex 1 : **Lundi-jeudi : 8h30-12h30 ; 13h30-17h ; vendredi : 8h30-12h30 ; 13h30-16h30**
- Communauté d'agglomération Loire Forez, 17 boulevard de la Préfecture, BP 30211, 42605 Montbrison Cedex : **Lundi-jeudi : 8h30-12h00 ; 13h30-17h ; vendredi : 8h30-12h30 ; 13h30-16h30**
- Communauté de communes du Pays de Saint Galmier, 33 avenue Jean Monnet, 42330 Saint Galmier, **Lundi-jeudi : 8h30-12h00 ; 13h30-17h00 ; vendredi : 8h30-12h00 ; 13h30-16h00**
- Communauté de communes des Monts du Pilat, Place d'Armeville, BP 27, 42220 Bourg-Argental : **Lundi-jeudi : 8h30-12h30 ; 13h30-15h30 ; Vendredi : 8h30-12h30**

- Ainsi que dans les Mairies des 117 communes incluses dans le périmètre du SCOT, aux jours et heures habituels d'ouverture (voir liste en annexe du présent arrêté).

Article 6. Le dossier de projet de Schéma de Cohérence Territoriale du Sud Loire et les pièces qui l'accompagnent seront également transmis « pour information au maire de chaque commune sur le territoire de laquelle l'opération doit être exécutée et dont la mairie n'a pas été désignée comme lieu d'enquête » (Article R 123-12 du Code de l'Environnement).

La liste exhaustive des communes concernées est disponible en annexe du présent arrêté.

Article 7. Le dossier détaillé précédemment sera déposé dans les lieux énoncés à l'article 5 et pourra être consulté aux jours et heures habituels mentionnés dans ce même article **du 27 septembre au 28 octobre 2013 inclus.**

De plus, le projet de Schéma de Cohérence Territoriale du Sud Loire est consultable en permanence sur le site Internet officiel du syndicat mixte : <http://www.scot-sudloire.fr>

Par ailleurs, le dossier sera communiqué, à ses frais, à toute personne qui en fait la demande.

Article 8. Les informations environnementales se rapportant au projet de SCOT sont incluses dans le dossier d'enquête. Le chapitre 3 du rapport de présentation expose l'état initial de l'environnement, et le chapitre 4 traite des impacts du SCOT sur l'environnement (évaluation environnementale).

De plus, l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement mentionné aux articles L. 122-1 et L. 122-7 du Code de l'Environnement ou de l'article L. 121-12 du Code de l'Urbanisme est également joint au dossier d'enquête publique, qui sera consultable comme indiqué dans les articles précédents.

Article 9. Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur les registres d'enquête ou les adresser -par écrit à la commission d'enquête, à l'adresse suivante :

Syndicat Mixte du Scot Sud Loire
Enquête publique sur le schéma de cohérence territoriale du Sud Loire
A l'attention de M. le Président de la Commission d'Enquête
46 rue de la Télématique
BP 811
42 952 Saint Etienne cedex 9

Ainsi qu'au siège des Mairies des 117 communes du territoire (voir liste en annexe).

-par courrier électronique à l'adresse : accueil@scot-sudloire.fr en précisant bien « A l'attention de M. le Président de la Commission d'Enquête ».

Article 10. En outre, les observations pourront être reçues par l'un des membres de la commission d'enquête aux dates et lieux de permanences suivants :

Scot Sud Loire

- Mairie de Saint Etienne, Hôtel de Ville, BP 503, 42007 Saint Etienne Cedex 1 : **le 27 septembre de 9h00 à 12h00, le 8 octobre de 14h00 à 17h00 et le 28 octobre de 14h00 à 17h00.**
- Mairie de Firminy, Place du Breuil, BP40, 42702 Firminy Cedex **le 30 septembre de 14h00 à 17h00 et le 9 octobre de 9h00 à 12h00**
- Mairie de Saint Chamond, Avenue Antoine Pinay, BP 148, 42403 Saint-Chamond Cedex **le 28 septembre de 9h00 à 12h00 et le 10 octobre de 14h00 à 17h00**
- Mairie de Rive de Gier, Hôtel de Ville, BP 327, 42803 Rive de Gier **le 3 octobre de 9h00 à 12h00 et le 21 octobre de 14h00 à 17h00**
- Mairie de la Talaudière, place Jean Moulin, CS 30141, 42351 La Talaudière Cedex **le 3 octobre de 14h00 à 17h00**
- Mairie quartier Saint Rambert, 4 rue Gony, 42170 Saint-Just Saint-Rambert **le 30 septembre de 9h00 à 12h00**
- Mairie quartier Saint Just, 19 bis rue Joannès Beaulieu, 42170 Saint-Just Saint-Rambert **le 11 octobre de 14h00 à 17h00**
- Mairie de Montbrison, Place de l'Hôtel de Ville, BP 179, 42605 Montbrison Cedex **le 7 octobre de 9h00 à 12h00 et le 24 octobre de 14h00 à 17h00**
- Mairie de Saint Galmier, Place Devise, 42330 Saint-Galmier **le 1^{er} octobre de 9h00 à 12h00 et le 16 octobre de 14h00 à 17h00**
- Mairie de Montrond-les-Bains, Place Général de Gaulle, 42210 Montrond les Bains **le 1^{er} octobre de 14h00 à 17h00 et le 16 octobre de 9h00 à 12h00**
- Mairie d'Andrézieux-Bouthéon, Avenue du Parc, BP 32, 42161 Andrézieux-Bouthéon Cedex **le 30 septembre de 14h00 à 17h00 et le 14 octobre de 9h00 à 12h00**
- Mairie de Saint Genest Malifaux, Le Bourg, 42660 Saint Genest Malifaux **le 2 octobre de 14h00 à 17h00 et le 12 octobre de 9h00 à 12h00**
- Mairie de Bourg Argental, Place Armeville, 42220 Bourg-Argental **le 2 octobre de 9h00 à 12h00 et le 25 octobre de 14h00 à 17h00**
- Mairie de Chalmazel, Le Bourg, 42920 Chalmazel **le 4 octobre de 16h00 à 19h00**
- Mairie de Chazelles-sur-Lyon, Rue Armand Bazin, 42140 Chazelles-sur-Lyon **le 5 octobre de 9h00 à 12h00 et le 22 octobre de 14h00 à 17h00**
- Mairie de Saint Romain Le Puy, 12 rue E. Reymond, 42610 Saint Romain Le Puy **le 7 octobre de 14h00 à 17h00**
- Mairie de Saint Héand, Place de la Mairie, BP 20002, 42570 Saint Héand Cedex **le 10 octobre de 9h00 à 12h00**
- Siège du syndicat mixte du SCOT Sud Loire, 46 rue de la Télématique, BP 811, 42952 Saint-Etienne Cedex 9 **le 15 octobre de 9h00 à 12h00**

Article 11. A l'expiration du délai de l'enquête prévue à l'article 1^{er}, les registres seront clos et signés par le président de la commission d'enquête publique.

Article 12. La commission d'enquête disposera d'un délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête publique pour transmettre au Président du Syndicat Mixte du Scot Sud Loire, le dossier avec son rapport et, dans un document séparé, ses conclusions motivées, en précisant si elles sont ou non favorables.

Article 13. Le Président du syndicat mixte adresse, dès leur réception, copie du rapport et des conclusions au Préfet du département de la Loire.

Copie du rapport et des conclusions est également adressée à la mairie de chacune des Communes et au siège de chaque EPCI où s'est déroulée l'enquête pour être sans délai, tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête.

Le rapport et les conclusions motivées de la commission d'enquête seront également tenus à la disposition du public au syndicat mixte (46 rue de la télématique BP 811, 42952 Saint-Étienne Cedex 9) aux jours et heures d'ouverture habituels.

De même Le Président du syndicat mixte publiera le rapport et les conclusions de la commission d'enquête sur son site internet pendant un an.

Les personnes intéressées pourront obtenir communication du rapport et des conclusions dans les conditions prévues au titre 1^{er} de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 modifiée portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'Administration et le public et diverses dispositions d'ordre administratif, social et fiscal .

Article 14. Un avis au public faisant connaître les dates d'ouverture et de clôture de l'enquête publique sera publié en caractères apparents quinze jours au moins avant le début de celle-ci, et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département.

Cet avis sera affiché notamment au siège du syndicat mixte du SCOT Sud Loire et publié par tout autre procédé en usage dans chacune des communes couvertes par le périmètre du syndicat, quinze jours au moins avant le début de l'enquête et durant toute la durée de celle-ci. Les publicités effectuées dans chacune des communes seront certifiées par leurs maires.

Article 15 Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité ayant édicté cet acte et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de LYON, Palais des Juridictions administratives 184, rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03, dans un délai de deux mois à partir de la date de publication de cet acte.

Article 16. Monsieur le Président du Syndicat Mixte est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à

- Madame et Messieurs les membres de la commission d'enquête publique,
- Madame la Préfète du Département de la Loire,
- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires de la Loire.

Fait à Saint Etienne, le 26 août 2013

Le Président du syndicat mixte du SCOT Sud Loire.



Monsieur Maurice VINCENT

ANNEXE : DESTINATAIRES DU PROJET DE SCOT

MAIRIE DE SAINT ETIENNE	Hôtel-de-Ville	BP 503	42007 SAINT ETIENNE Cedex 1
MAIRIE D'ANDREZIEUX BOUTHEON	Avenue du Parc	BP 32	42161 ANDREZIEUX BOUTHEON CEDEX
MAIRIE DE MARLHES	5 Place Marcellin Champagnat		42660 MARLHES
MAIRIE DE SAINT JEAN BONNEFONDS	MAIRIE		42650 SAINT JEAN BONNEFONDS
MAIRIE DE VEAUCHE	Place Jacques Raffin		42340 VEAUCHE
MAIRIE D'AVEIZIEUX	Place El Alamo		42330 AVEIZIEUX
MAIRIE DE BARD	Le Bourg		42600 BARD
MAIRIE DE BELLEGARDE EN FOREZ	Le Bourg		42210 BELLEGARDE EN FOREZ
MAIRIE DE BOISSET LES MONTROND	Place de l'Eglise		42210 BOISSET LES MONTROND
MAIRIE DE BOISSET SAINT PRIEST	Mairie		42560 BOISSET SAINT PRIEST
MAIRIE DE BONSON	Place de l'Hôtel de Ville	BP 437	42160 BONSON
MAIRIE DE BOURG ARGENTAL	Place de l'Hôtel de Ville		42220 BOURG ARGENTAL
MAIRIE DE BURDIGNES	Mairie		42220 BURDIGNES
MAIRIE DE CALOIRE	Le Bourg		42240 CALOIRE
MAIRIE DE CELLIEU	Place de Verdun		42320 CELLIEU
MAIRIE DE CHAGNON	Le Bourg		42800 CHAGNON
MAIRIE DE CHALAIN D'UZORE	Le Bourg		42600 CHALAIN D'UZORE
MAIRIE DE CHALAIN LE COMTAL	Le Bourg		42600 CHALAIN LE COMTAL
MAIRIE DE CHALMAZEL	Le Bourg		42920 CHALMAZEL
MAIRIE DE CHAMBLES	Le Bourg		42170 CHAMBLES
MAIRIE DE CHAMBOEUF	2 place de l'Eglise		42330 CHAMBOEUF
MAIRIE DE CHAMPDIEU	82 rue de la Mairie		42600 CHAMPDIEU
MAIRIE DE CHATEAUNEUF	Vallée de Couzon		42800 CHATEAUNEUF
MAIRIE DE CHATELNEUF	Le Bourg		42940 CHATELNEUF
MAIRIE DE CHAZELLES SUR LAVIEU	Mairie		42560 CHAZELLES SUR LAVIEU
MAIRIE DE CHAZELLES SUR LYON	12 rue Armand Bazin		42140 CHAZELLES SUR LYON
MAIRIE DE COLOMBIER	Mairie		42220 COLOMBIER
MAIRIE DE CRAINTILLEUX	Au Bourg		42210 CRAINTILLEUX
MAIRIE DE CUZIEU	Le Bourg		42230 CUZIEU
MAIRIE DE DARGOIRE	Le Bourg		42800 DARGOIRE
MAIRIE DE DOIZIEUX	Le Bourg		42740 DOIZIEUX
MAIRIE D'ECOTAY L'OLME	Le Bourg		42600 ECOTAY L'OLME
MAIRIE D'ESSERTINES EN CHATELNEUF	Le Bourg		42600 ESSERTINES EN CHATELNEUF
MAIRIE DE FARNAY	Place des Combattants		42320 FARNAY
MAIRIE DE FIRMINY	Place Breuil	BP 40	42702 FIRMINY CEDEX
MAIRIE DE FONTANES	Place de la Mairie		42140 FONTANES
MAIRIE DE FRAISSES	12 rue Jean Padel		42490 FRAISSES
MAIRIE DE GENILAC	81 rue des Verchères	BP 81	42800 GENILAC
MAIRIE DE GRAIX	Mairie		42220 GRAIX
MAIRIE DE GREZIEUX LE FROMENTAL	Le Bourg		42600 GREZIEUX LE FROMENTAL
MAIRIE DE GUMIERES	Mairie		42560 GUMIERES
MAIRIE DE JONZIEUX	19 rue de la Semène		42660 JONZIEUX
MAIRIE DE LA FOUILLOUSE	1 rue Croix de Mission	BP 720	42484 LA FOUILLOUSE CEDEX
MAIRIE DE LA GRAND CROIX	2 rue Jean Jaurès		42320 LA GRAND CROIX
MAIRIE DE LA RICAMARIE	Place Michel Rondet	BP 42	42150 LA RICAMARIE
MAIRIE DE LA TALAUDIÈRE	Place Jean Moulin		42351 LA TALAUDIÈRE CEDEX
MAIRIE DE LA TERRASSE SUR DORLAY	Place des Artisans Boulangers		42740 LA TERRASSE SUR DORLAY
MAIRIE DE LA TOUR EN JAREZ	Rue Breton		42580 LA TOUR EN JAREZ
MAIRIE DE LA VALLA EN GIER	Le Bourg		42131 LA VALLA EN GIER
MAIRIE DE LA VERSANNE	Mairie		42220 LA VERSANNE
MAIRIE DE LAVIEU	Mairie		42560 LAVIEU
MAIRIE DE LERIGNEUX	Le Bourg		42600 LERIGNEUX
MAIRIE DE LEZIGNEUX	Le Bourg		42600 LEZIGNEUX

MAIRIE DE L'ETRAT	3 bis rue de Verdun		42580 L'ETRAT
MAIRIE DE L'HOPITAL LE GRAND	Le Bourg		42210 L'HOPITAL LE GRAND
MAIRIE DE L'HORME	Cours Marin		42152 L'HORME
MAIRIE DE LORETTE	29 rue Farnay	BP 24	42420 LORETTE
MAIRIE DE MAGNEUX HAUTE RIVE	Le Bourg		42600 MAGNEUX HAUTE RIVE
MAIRIE DE MARCENOD	Le Bourg		42140 MARCENOD
MAIRIE DE MARGERIE CHANTAGRET	Le Bourg		42560 MARGERIE CHANTAGRET
MAIRIE DE MONTBRISON	MAIRIE	BP 179	42605 MONTBRISON CEDEX
MAIRIE DE MONTROND LES BAINS	Place Général de Gaulle		42210 MONTROND LES BAINS
MAIRIE DE MORNAND EN FOREZ	Le Bourg		42600 MORNAND EN FOREZ
MAIRIE DE PALOGNEUX	Le Bourg		42990 PALOGNEUX
MAIRIE DE PAVEZIN	Le Bourg		42410 PAVEZIN
MAIRIE DE PERIGNEUX	Le Bourg		42380 PERIGNEUX
MAIRIE DE PLANFOY	Le Bourg	Rue du 19 mars 1962	42660 PLANFOY
MAIRIE DE PRALONG	Mairie		42600 PRALONG
MAIRIE DE PRECIEUX	Azieux		42600 PRECIEUX
MAIRIE DE RIVAS	Le Bourg		42340 RIVAS
MAIRIE DE RIVE DE GIER	Place de la Libération		42800 RIVE DE GIER
MAIRIE DE ROCHE EN FOREZ	Le Bourg		42600 ROCHE EN FOREZ
MAIRIE DE ROCHE LA MOLIERE	Rue Sadi Carnot	BP 13	42230 ROCHE LA MOLIERE
MAIRIE DE SAINT ANDRE LE PUY	Place Michel Gachet	BP 45	42210 SAINT ANDRE LE PUY
MAIRIE DE SAINT BONNET LE COURREAU	Le Bourg		42940 SAINT BONNET LE COURREAU
MAIRIE DE SAINT BONNET LES OULES	Le Bourg		42330 ST BONNET LES OULES
MAIRIE DE SAINT CHAMOND	Rue Antoine Pinay	BP 148	42403 SAINT CHAMOND Cedex
MAIRIE DE SAINT CHRISTO EN JAREZ	rue de la Mairie		42320 SAINT CHRISTO EN JAREZ
MAIRIE DE SAINT CYPRIEN	Place des Anciens Combattants		42160 SAINT CYPRIEN
MAIRIE DE SAINT GALMIER	Place de la Devise		42330 SAINT GALMIER
MAIRIE DE SAINT GENEST LERPT	Place Charles de Gaulle	BP 27	42530 SAINT GENEST LERPT
MAIRIE DE SAINT GENEST MALIFAUZ	Mairie	BP 1	42660 SAINT GENEST MALIFAUZ
MAIRIE DE SAINT GEORGES EN COUZAN	Le Bourg		42990 SAINT GEORGES EN COUZAN
MAIRIE DE SAINT GEORGES HAUTEVILLE	Mairie		42610 SAINT GEORGES HAUTEVILLE
MAIRIE DE SAINT HEAND	Place de la Mairie		42570 SAINT HEAND
MAIRIE DE SAINT JOSEPH	Le Bourg		42800 SAINT JOSEPH
MAIRIE DE SAINT JULIEN MOLIN MOLETTE	Mairie		42220 SAINT JULIEN MOLIN MOLETTE
MAIRIE DE SAINT JUST EN BAS	Le Bourg		42990 SAINT JUST EN BAS
MAIRIE DE SAINT JUST ST RAMBERT	rue Gonyon	BP 204	42170 ST JUST ST RAMBERT
MAIRIE DE SAINT MARCELLIN EN FOREZ	24 rue Carles de Mazenod	BP 13	42680 SAINT MARCELLIN EN FOREZ
MAIRIE DE SAINT MARTIN LA PLAINE	1 route de la Tour		42800 SAINT MARTIN LA PLAINE
MAIRIE DE SAINT PAUL D'UZORE	Le Bourg		42600 SAINT PAUL D'UZORRE
MAIRIE DE SAINT PAUL EN CORNILLON	Route du Baret		42240 SAINT PAUL EN CORNILLON
MAIRIE DE SAINT PAUL EN JAREZ	Le Bourg	BP 7	42740 SAINT PAUL EN JAREZ
MAIRIE DE SAINT PRIEST EN JAREZ	8 rue Claudius Cottier		42270 SAINT PRIEST EN JAREZ
MAIRIE DE SAINT REGIS DU COIN	Mairie		42660 SAINT REGIS DU COIN
MAIRIE DE SAINT ROMAIN EN JAREZ	Place du Plâtre		42800 SAINT ROMAIN EN JAREZ
MAIRIE DE SAINT ROMAIN LE PUY	12 rue E. Reymond		42610 SAINT ROMAIN LE PUY
MAIRIE DE SAINT ROMAIN LES ATHEUX	Le Bourg		42660 SAINT ROMAIN LES ATHEUX
MAIRIE DE SAINT SAUVEUR EN RUE	Mairie		42220 SAINT SAUVEUR EN RUE
MAIRIE DE SAINT THOMAS LA GARDE	Le Bourg		42600 SAINT THOMAS LA GARDE
MAIRIE DE SAINTE CROIX EN JAREZ	Le Bourg		42210 SAINTE CROIX EN JAREZ
MAIRIE DE SAUVAIN	Le Bourg		42990 SAUVAIN
MAIRIE DE SAVIGNEUX	Square Savignano	BP 13	42600 SAVIGNEUX

MAIRIE DE SORBIERS	13 rue de la Flache	BP 18	42290 SORBIERS
MAIRIE DE SURY LE COMTAL	Place de l'Hôtel de Ville		42450 SURY LE COMTAL
MAIRIE DE TARENTEISE	Le Bourg		42660 TARENTEISE
MAIRIE DE TARTARAS	2 rue Pierre Mussieux		42800 TARTARAS
MAIRIE DE THELIS LA COMBE	Mairie		42220 THELIS LA COMBE
MAIRIE DE VALFLEURY	Le Bourg		42320 VALFLEURY
MAIRIE DE VEAUCHETTE	Le Bourg		42340 VEAUCHETTE
MAIRIE DE VERRIERES EN FOREZ	Le Bourg		42600 VERRIERES EN FOREZ
MAIRIE DE VILLARS	rue de l'Hôtel de Ville		42390 VILLARS
MAIRIE DU BESSAT	Le Bourg		42660 LE BESSAT
MAIRIE DU CHAMBON FEUGEROLLES	Place Jean Jaures	BP 39	42501 LE CHAMBON FEUGEROLLES
MAIRIE D'UNIAS	Le Bourg		42210 UNIAS
MAIRIE D'UNIEUX	Place Charles Crouzet	BP 14	42240 UNIEUX